

RCS : NANTES
Code greffe : 4401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NANTES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1984 B 00144
Numéro SIREN : 329 263 966
Nom ou dénomination : SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE DE GESTION REVISION ET
CONSEILS

Ce dépôt a été enregistré le 20/04/2020 sous le numéro de dépôt 5793

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
de la
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
SECOGEREC
en Société par Actions Simplifiée

13 rue de la Loire
44230 SAINT SEBASTIEN SUR LOIRE
329 263 966 RCS NANTES

RAPPORT DU COMMISSAIRE A LA TRANSFORMATION
de la société SECOGEREC, société à responsabilité limitée,
en société par actions simplifiée

Madame, Messieurs

En exécution de la mission de commissaire à la transformation qui nous a été confiée, en application des dispositions de l'article L. 224-3 du Code de commerce par décision unanime des associés en date du 14 Avril 2020, nous avons établi le présent rapport afin de vous faire connaître notre appréciation sur la valeur des biens composant l'actif social et sur les avantages particuliers stipulés et de nous prononcer sur le montant des capitaux propres, par rapport au capital social.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à contrôler les éléments constitutifs du patrimoine de la Société en termes d'existence, d'appartenance et d'évaluation, à analyser les avantages particuliers stipulés et à vérifier que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social. Cette vérification effectuée sur les éléments comptables du bilan et des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2019 de SECOGEREC ainsi que sur les relevés des banques et des placements à fin Mars 2020 de la société SECOGEREC a notamment consisté à apprécier l'incidence éventuelle sur la valeur comptable des éléments entrant dans la détermination des capitaux propres ainsi que les événements survenus jusqu'à la date de notre rapport.

Enfin, nous avons obtenu une lettre d'affirmation de la part du gérant et associé de la Société nous confirmant l'absence, à la date du présent rapport, d'événements pouvant, d'une part, grever la consistance des capitaux propres ou, d'autre part, remettre en cause de façon significative les prévisions d'activités.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la valeur des biens composant l'actif social.

Sur la base de nos travaux, nous attestons que le montant des capitaux propres est au moins égal au montant du capital social.

Par ailleurs, il n'existe pas d'avantages particuliers au profit des associés ou de tiers.

Fait à Nantes, le 8 Avril 2020
En qualité de commissaire à la transformation
Cabinet C.H LEJEUNE
Représenté par M. Charles-Henri LEJEUNE
Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes
98 Quai de la Fosse
44100 NANTES

